

# LE FRANÇAIS, AU CŒUR DE NOS AMBITIONS

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE  
POUR LA PROMOTION DU FRANÇAIS 2017-2021

# TABLE DES MATIÈRES

<b>ENJEUX ET ORIENTATIONS .....</b>	<b>4</b>
<i>Raison d'être du programme .....</i>	<i>4</i>
<i>Contexte gouvernemental .....</i>	<i>6</i>
<b>OBJECTIFS DU PROGRAMME.....</b>	<b>7</b>
<i>Objectif général.....</i>	<i>7</i>
<i>Clientèles cibles .....</i>	<i>7</i>
<i>Secteurs d'activité privilégiés .....</i>	<i>7</i>
<i>Volet 1 - La valorisation de la maîtrise du français.....</i>	<i>8</i>
<i>Volet 2 - La promotion de l'utilisation du français dans les entreprises .....</i>	<i>9</i>
<b>ADMISSIBILITÉ .....</b>	<b>10</b>
<i>Organisations admissibles.....</i>	<i>10</i>
<i>Projets admissibles .....</i>	<i>10</i>
<i>Projets non admissibles .....</i>	<i>11</i>
<b>DÉTERMINATION DE L'AIDE FINANCIÈRE .....</b>	<b>12</b>
<i>Dépenses admissibles .....</i>	<i>12</i>
<i>Dépenses non admissibles.....</i>	<i>12</i>
<i>Montant de l'aide financière.....</i>	<i>12</i>
<b>PRÉSENTATION D'UN PROJET .....</b>	<b>14</b>
<i>Formulaire et guide de présentation d'un projet.....</i>	<i>14</i>
<i>Dépôt des propositions de projet.....</i>	<i>14</i>
<b>ÉVALUATION D'UN PROJET.....</b>	<b>15</b>
<i>Mécanismes et critères de sélection.....</i>	<i>15</i>
<b>CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE.....</b>	<b>17</b>
<i>Protocole d'entente .....</i>	<i>17</i>
<i>Modalités de versement de l'aide financière .....</i>	<i>17</i>
<i>Durée de l'aide financière.....</i>	<i>17</i>
<i>Conditions à respecter .....</i>	<i>18</i>
<i>Protocole de visibilité.....</i>	<i>18</i>

<i>Durée du programme</i> .....	18
<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS</b> .....	<b>19</b>
<b>RÉFÉRENCES</b> .....	<b>20</b>

# ENJEUX ET ORIENTATIONS

## Raison d'être du programme

À la base de toute vie sociale, les langues sont les vecteurs de notre culture et une composante essentielle de nos identités, de notre diversité et de notre patrimoine vivant<sup>1</sup>. Au Québec, la langue française est une valeur commune et un des piliers de la culture québécoise. Devenu langue officielle du Québec en 1974, le français confère à la société québécoise son caractère distinctif en Amérique du Nord, où l'anglais est parlé par plus de 300 millions de personnes. En comparaison, le Québec compte plus de 8 millions d'habitants, dont 78,9 % qui ont le français comme langue maternelle, et 81,2 % pour qui le français est la langue la plus souvent parlée à la maison<sup>2</sup>.

La Charte de la langue française, adoptée en 1977, a permis au français de progresser dans l'espace public québécois de manière considérable, en particulier dans le monde du travail, du commerce et de l'enseignement. À titre d'exemple, la proportion d'élèves qui fréquentent une école francophone parmi ceux qui n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle était 6 fois plus élevée en 2015 (89,4 %) qu'elle ne l'était en 1971 (14,6 %)<sup>3</sup>. Quant aux écarts de revenus et de statuts, autrefois défavorables aux francophones, ils se sont nettement atténués au cours des dernières décennies<sup>4</sup>.

Aujourd'hui, 40 ans plus tard, force est de constater qu'une loi ou une politique, aussi efficace soit-elle, ne suffit pas à elle seule à assurer la survie et la vitalité d'une langue. Le français au Québec restera toujours exposé à des pressions imputables à sa situation géopolitique particulière et à l'évolution démolinguistique de sa population de plus en plus diversifiée et multilingue. En effet, s'ils sont majoritaires au Québec, les locuteurs de langue française sont largement minoritaires dans l'ensemble des provinces et des territoires canadiens ainsi que sur le continent nord-américain, où l'on compte respectivement 4 % et 2 % de francophones<sup>5</sup>. En outre, selon une récente étude de Statistique Canada, en raison de l'accroissement de l'immigration, le poids du français comme langue officielle la plus parlée au Canada serait en décroissance. Ainsi, selon les projections, au sein de la population canadienne, la proportion de personnes dont le français est la première langue officielle parlée, qui était de 23 % en 2011, s'abaisserait à 21 % en 2036. Cette proportion diminuerait également au Québec, où elle passerait de 85,4 % à 82 % au cours de la même période. En outre, on assisterait à une décroissance encore plus marquée sur l'île de Montréal<sup>6</sup>. À cela s'ajoutent les enjeux de la mondialisation économique et culturelle, qui favorise nettement l'usage de l'anglais comme langue seconde un peu partout sur la planète.

L'avenir du français au Québec repose d'abord sur l'attachement des francophones, et plus particulièrement des jeunes, à leur langue, qui est transmise d'une génération à l'autre depuis plus de 400 ans. Il dépend également de l'attrait exercé par le français auprès des personnes issues de l'immigration qui ne le maîtrisent pas ou des personnes qui ne l'utilisent pas couramment, mais aussi - et surtout - de la nécessité sociale du

français, de son prestige et de son utilité dans les secteurs d'avenir que sont la science et la technologie, l'enseignement, la recherche, le travail, le commerce et les affaires.

Bien entendu, utiliser efficacement une langue et s'engager à contribuer à son dynamisme exigent certaines compétences préalables. Or, une partie considérable des travailleuses et des travailleurs québécois n'ont pas une maîtrise suffisante du français pour répondre aux besoins des entreprises et des employeurs. Sur le plan du traitement de l'information, on estime qu'un Québécois âgé de 16 à 65 ans sur deux a des difficultés à saisir toutes les nuances d'un texte moindrement complexe<sup>7</sup>. Outre les coûts humains qu'elle entraîne, cette situation est un frein important à la compétitivité et à la performance des entreprises québécoises et, par conséquent, au bien-être économique et social du Québec. Dans l'économie du savoir actuelle, il est donc primordial de **valoriser la maîtrise du français** par l'ensemble des Québécois et des Québécoises, quelle que soit leur langue maternelle.

Il va sans dire que de préserver la qualité de la langue française est un défi de tous les jours, surtout dans un contexte où la langue anglaise apporte, de façon continue, son lot de nouveaux termes dans les secteurs de pointe, professionnels et techniques. Le français doit donc continuer de s'enrichir pour permettre à ses locuteurs et locutrices de nommer les réalités émergentes. Il doit encourager l'innovation linguistique et s'ancrer dans la modernité. Ainsi, maîtriser le français, c'est aussi d'emblée faire usage d'une terminologie française propre à son domaine de formation, de travail ou d'activité.

Depuis le début des années 1970, la connaissance du français au Québec a progressé tant chez les anglophones que chez les allophones. Ainsi, en 2011, 68,6 % des anglophones et 75,4 % des allophones du Québec ont déclaré pouvoir soutenir une conversation en français<sup>8</sup>. Toutefois, on estime que plus de 200 000 personnes, soit environ 20 % de la population immigrée du Québec, ne parlent pas français<sup>9</sup>. Cette situation est préoccupante, dans la mesure où le taux d'emploi des personnes immigrantes reste plus bas que celui des personnes nées au pays, malgré la proportion importante de nouveaux arrivants qui possèdent une formation professionnelle approfondie. L'apprentissage du français, qui est un droit au Québec, favorise non seulement l'accès et le maintien en emploi, mais permet également l'intégration et la pleine participation à la société d'accueil.

À l'ère du numérique, dans une économie ouverte, il est tout aussi essentiel de **promouvoir l'utilisation du français dans les entreprises** qui exercent des activités au Québec, tant dans les sphères du travail, du service à la clientèle que dans la pratique des affaires. Le droit de travailler en français et le droit d'être servi en français sont d'ailleurs des droits linguistiques fondamentaux des Québécois et des Québécoises. Au Québec, la majorité des personnes travaillent généralement ou uniquement en français (66 % en 2010). La proportion des personnes qui utilisent le français au travail la moitié du temps ou plus est, quant à elle, passée de 82 % en 1971 à 88 % en 2010. Cette progression est plus marquée chez les personnes de langue maternelle autre que le français et l'anglais. Au cours de la même période, elle est passée de 42 % à 68 %<sup>10</sup>.

Malgré tout, des difficultés subsistent au regard de l'usage du français dans les entreprises et les commerces de la région montréalaise, où l'on constate un accroissement du bilinguisme français-anglais. De plus, entre 1989 et 2010, le taux d'utilisation générale ou exclusive du français au travail a connu une baisse chez les francophones (passant de 63 % à 57 %) ainsi que chez les anglophones (où le taux, déjà très faible, est passé de 37 % à 30 %)<sup>11</sup>. De même, dans la région métropolitaine de Montréal, la proportion des personnes qui utilisent le français pendant 90 % de leur temps de travail ou plus, qui était passée de 42 % à 56 % de 1971 à 1989, a ensuite diminué pour atteindre 50,7 % en 2010<sup>12</sup>.

En matière de langue de service, entre 2010 et 2012, au centre-ville de Montréal, l'usage du français comme unique langue d'accueil a diminué dans les commerces sur rue, passant de 89 % à 73 %. Parallèlement, l'accueil bilingue (français et anglais) est passé de 1 % à 14 %<sup>13</sup>. Au sein des entreprises, la connaissance de l'anglais est souvent exigée pour un grand nombre de postes dans plusieurs secteurs d'activité, en particulier dans les domaines de la haute technologie, où travaillent notamment de nombreux jeunes Québécois. Le Québec compte d'ailleurs le plus haut taux de main-d'œuvre bilingue et multilingue en Amérique du Nord.

Assurer la vitalité d'une langue n'est pas une affaire individuelle ou institutionnelle, mais une responsabilité sociale et collective. L'Office québécois de la langue française compte sur l'engagement des organisations et des citoyens pour accroître l'usage et le rayonnement de la langue française au Québec et au-delà de ses frontières et pour en faire la promotion comme langue commune permettant aux Québécois et aux Québécoises de toutes origines de communiquer, d'interagir et, surtout, de prendre une part active au développement de la société québécoise de demain.

# OBJECTIFS DU PROGRAMME

## Objectif général

Ce programme vise à accroître l'usage et le rayonnement de la langue française dans l'espace public québécois par la mise en œuvre de projets porteurs et structurants qui suscitent l'engagement, tant des organisations que des citoyens et des citoyennes.

Il contribue financièrement à la réalisation de projets qui répondent à au moins une des priorités d'intervention suivantes :

- la valorisation de la maîtrise du français;
- la promotion de l'utilisation du français dans les entreprises.

## Clientèles cibles

Le programme soutient des projets qui s'adressent aux travailleurs et aux travailleuses ainsi qu'aux cadres et propriétaires d'entreprises qui exercent des activités au Québec ou qui souhaitent s'y établir.

En outre, la priorité est accordée aux projets destinés aux :

- jeunes adultes de 18 à 35 ans;
- personnes qui ne maîtrisent pas le français, notamment parmi les immigrants et les immigrantes;
- membres de la direction et du personnel d'entreprises de moins de 50 employés.

## Secteurs d'activité privilégiés

Les projets conçus à l'intention de clientèles cibles qui travaillent dans un des secteurs d'activité suivants reçoivent également une considération spéciale :

- tourisme (restauration et hôtellerie);
- commerce de détail;
- industrie manufacturière;
- hautes technologies.

## **VOLET 1 – LA VALORISATION DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS**

Le volet 1 du programme a pour but d'inciter les entreprises qui exercent des activités au Québec à poser des actions concrètes afin de valoriser la maîtrise du français et d'améliorer les compétences en français de leur personnel et de leurs cadres.

Il soutient des projets de promotion du français qui visent à :

- promouvoir la maîtrise de la langue française à titre de compétence professionnelle et de facteur de succès des entreprises;
- accroître la connaissance et l'utilisation d'une terminologie française propre au domaine de formation, de travail ou d'activité;
- renforcer les compétences en langue française nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles;
- favoriser l'intégration linguistique des travailleurs et des travailleuses allophones ou non francophones dans les milieux de travail.

### **Exemples de projets ou de moyens d'action**

- Conception et diffusion d'outils de sensibilisation et d'éducation, tels une trousse pédagogique, un portail Web ou un guide pratique;
- Élaboration et promotion auprès des clientèles visées d'un outil linguistique sur la langue française adapté à un secteur d'activité économique ou à un groupe particulier;
- Création d'un réseau d'échanges et de transmission d'expériences interculturelles;
- Mise sur pied d'un programme de parrainage ou de jumelage linguistique dans les milieux de travail ou de formation;
- Préparation d'activités à intégrer dans un programme communautaire existant (ateliers de sensibilisation ou d'apprentissage, dans le cadre d'un programme d'employabilité, d'une formation continue en milieu de travail, d'activités d'accueil et de francisation de personnes immigrantes, de loisirs ou d'événements sportifs).



## **VOLET 2 – LA PROMOTION DE L'UTILISATION DU FRANÇAIS DANS LES ENTREPRISES**

Le volet 2 a pour but d'augmenter l'utilisation de la langue française au travail, dans le service à la clientèle et dans les affaires par la mise en œuvre d'initiatives visant à mettre en valeur le français et à favoriser une meilleure compréhension et une intégration effective des enjeux linguistiques au cœur des entreprises québécoises.

Il soutient des projets de promotion du français qui visent à accroître :

- la compréhension, de la part des entreprises et des clientèles visées, de l'importance de travailler et de faire des affaires en français au Québec;
- le choix du français comme langue d'accueil de la clientèle, au téléphone et en personne;
- l'usage d'un français de qualité dans les communications et les textes commerciaux destinés au public ainsi que dans les documents mis à la disposition des travailleurs et des travailleuses;
- l'utilisation de procédés d'écriture originaux et novateurs (création de mots, jeux de mots, figures de style) permettant de tirer pleinement profit des ressources de la langue française, dans l'affichage public, la publicité commerciale et les médias sociaux;
- la présence du français et son utilisation dans les secteurs de l'économie numérique.

### **Exemples de projets ou de moyens d'action**

- Conception d'une campagne ciblée et d'outils de sensibilisation et d'éducation sur les enjeux linguistiques, comme une trousse pédagogique;
- Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs du français et d'outils de mobilisation de personnes issues de milieux où le français n'est pas couramment utilisé;
- Création d'un réseau de veille informationnelle et de transmission d'expériences sur les enjeux de la francisation au travail, dans le commerce et les affaires;
- Conception d'une version française d'un logiciel ou d'un autre produit numérique pouvant servir à l'ensemble des travailleurs et des entreprises privées d'un même secteur d'activité économique.

# ADMISSIBILITÉ

## Organisations admissibles

Sont admissibles au programme :

- les organismes à but non lucratif;
- les coopératives;
- les organismes municipaux;
- les entreprises privées à but lucratif.

De plus, les organisations admissibles :

- ont leur siège social ou au moins un établissement au Québec et y exercent des activités;
- ne font pas l'objet d'un litige ou d'une poursuite judiciaire de nature financière et sont en règle avec l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec;
- sont conformes, le cas échéant, au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes à but non lucratif et les coopératives doivent également tenir des activités d'information à l'intention de leurs membres, comme une assemblée générale annuelle.

Quant aux entreprises privées à but lucratif de plus de 100 employés, elles doivent aussi avoir un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12) ou s'engager à implanter un tel programme.

## Projets admissibles

Les projets admissibles :

- s'inscrivent dans les objectifs et les priorités d'intervention du programme énoncés précédemment;
- s'adressent à au moins une des clientèles cibles du programme;
- sont d'une durée maximale de 36 mois.

Il importe de souligner que le fait de répondre aux critères d'admissibilité ne garantit pas le financement d'un projet et n'entraîne aucune obligation de la part de l'Office.

## Projets non admissibles

Ne sont pas admissibles au programme :

- les projets dont le coût total est inférieur à 25 000 \$;
- les projets à caractère religieux ou politique;
- les foires et les salons commerciaux.

# DÉTERMINATION DE L'AIDE FINANCIÈRE

## Dépenses admissibles

Seules sont admissibles les dépenses nécessaires à la réalisation du projet, c'est-à-dire :

- les salaires du personnel de l'organisation et les charges sociales;
- les honoraires versés pour l'obtention d'études, d'une expertise-conseil ou d'autres services professionnels;
- les frais d'acquisition de matériel;
- les frais de location de matériel, d'équipement, de locaux ou d'emplacements;
- les frais généraux et autres frais indirects engagés pour mener à terme le projet, jusqu'à concurrence de 10 % du montant total de l'aide financière demandée;
- les frais d'inscription de membres de l'organisation à une formation nécessaire à la mise en œuvre du projet. Les frais d'inscription à une formation peuvent être réclamés une seule fois par organisation et sont remboursés à hauteur de 20 % pour un maximum de 2 000 \$.

## Dépenses non admissibles

Ne sont pas admissibles :

- les dépenses effectuées avant que le projet n'ait été officiellement accepté par l'Office;
- les dépenses couvertes par un autre programme d'aide financière gouvernemental, comprenant l'aide consentie par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec ou les organismes municipaux. Ces dépenses doivent être clairement indiquées et rattachées aux dépenses non admissibles du projet;
- les dépenses liées aux activités courantes et récurrentes de l'organisation;
- les dépenses d'immobilisation ou d'amélioration locative;
- les bourses, les remises de prix, les cadeaux et l'alcool;
- les taxes de vente applicables sur les dépenses admissibles.

## Montant de l'aide financière

Le montant de l'aide financière est établi en tenant compte :

- des disponibilités financières du programme;
- des conclusions de l'évaluation du projet soumis;
- de la contribution de l'organisation qui équivaut à un minimum de 25 % du coût total du projet ou, dans le cas d'un financement de 13 à 36 mois, à un

minimum de 25 % par exercice financier. Cette contribution peut inclure les biens et les services fournis par l'organisation, estimés selon leur valeur marchande.

L'aide financière accordée :

- est limitée à 100 000 \$ pour le volet 1 et à 125 000 \$ pour le volet 2. Le montant maximal de l'aide pour les deux volets est de 225 000 \$ pour un financement de 12 mois ou moins et de 675 000 \$ pour un financement de 36 mois;
- ne peut excéder 75 % des dépenses admissibles du projet.

De plus, la contribution totale de l'Office ne peut dépasser le moins élevé des montants suivants : le montant initial accordé ou 75 % du coût total réel admissible du projet. Toute aide versée en sus de ce montant devra être remboursée par l'organisation.

# PRÉSENTATION D'UN PROJET

## Formulaire et guide de présentation d'un projet

La soumission de projets à l'Office, dans le cadre du programme Le français, au cœur de nos ambitions, se fait au moyen du [Formulaire de présentation d'un projet](#), téléchargeable sur le site Web de l'Office. Les organisations soumissionnaires font parvenir le formulaire **dûment rempli**, accompagné des documents à l'appui de la proposition de projet – tels que le modèle logique du projet, la planification budgétaire du projet ou les documents organisationnels nécessaires à l'évaluation du projet –, à l'adresse suivante : [promotiondufrancais@oqlf.gouv.qc.ca](mailto:promotiondufrancais@oqlf.gouv.qc.ca).

## Dépôt des propositions de projet

- Il est important de respecter le calendrier de dépôt des projets établi pour le programme. Tout projet reçu après la date limite indiquée ne pourra être considéré.
- Les projets sont examinés par lot, en fonction des objectifs et des priorités d'intervention, ainsi que des critères de sélection de projets prévus par les présentes normes.
- De plus, les dossiers doivent être complets et fondés sur des données exactes. L'Office peut accorder un court délai pour permettre à l'organisation de transmettre des informations manquantes ou de faire les ajustements demandés afin de corriger sa proposition de projet.
- Pour le dépôt d'un projet dont le financement s'étend sur une période de 12 mois et moins, l'organisation ne peut déposer qu'un seul projet par volet du programme et par exercice financier.
- Pour le dépôt d'un projet dont le financement s'étend sur une période de 13 à 36 mois, l'organisation peut soumettre un projet dans les deux volets du programme. Elle ne peut toutefois soumettre un autre projet avant la fin de la période de financement, comme le précise le protocole d'entente.
- L'aide financière accordée dans le cadre de ce programme est ponctuelle et l'Office n'est nullement contraint de procéder à son renouvellement.

# ÉVALUATION D'UN PROJET

## Mécanismes et critères de sélection

Les projets sont évalués par un comité de sélection, selon les critères de sélection suivants : la pertinence, la qualité, la faisabilité et les retombées escomptées au regard des clientèles visées.



### La pertinence du projet est évaluée par :

- son arrimage aux objectifs du programme et la solidité du plan de réalisation;
- l'absence de chevauchement ou de concurrence avec des projets existants ou en cours.

### La qualité du projet est évaluée par :

- la clarté et la précision des objectifs poursuivis et des moyens d'action proposés.

### La faisabilité du projet est évaluée par :

- l'expérience et les compétences de l'équipe de projet;
- la capacité de l'organisation à réaliser le projet et ses réalisations passées;
- le réalisme de la planification budgétaire et du montage financier;
- la diversité des sources de financement et la répartition judicieuse des ressources;
- les collaborations et les partenariats établis;
- l'autonomie et la durabilité du projet, une fois le programme terminé.

### Les retombées prévisibles du projet sont évaluées en fonction des critères suivants :

- **Son caractère structurant** – Le projet aura des effets favorables et mesurables pour le secteur d'intervention ou le territoire concerné, notamment par le développement d'outils ou l'acquisition d'expertise, par des actions de concertation, par la mise en réseau des acteurs du secteur ou du territoire, par la mise en commun des ressources et par les effets multiplicateurs ou les effets de levier auprès d'autres acteurs.

- **Son caractère innovateur** – Le projet fera appel à des approches ou à des moyens d'action pertinents, créatifs et originaux permettant de susciter l'adhésion et l'engagement des clientèles visées, ainsi qu'un changement d'attitude ou de comportement de leur part.
- **Sa portée** – Le projet aura un effet significatif sur l'usage et le rayonnement de la langue française au travail, dans les entreprises et dans l'espace public québécois, auprès d'un nombre important de personnes ou d'organisations.



# CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

## Protocole d'entente

- Tous les projets autorisés font l'objet d'un protocole d'entente entre l'organisation bénéficiaire et l'Office, à l'intérieur duquel la contribution, les obligations et les engagements de chacune des parties sont définis.
- Ce protocole précise le calendrier de réalisation du projet et les modalités de versement de l'aide financière. Celles-ci sont ajustées en fonction de la réalisation des étapes clés du projet et du dépôt des pièces justificatives.

## Modalités de versement de l'aide financière

- Pour un projet dont le financement s'étend sur une période de 12 mois et moins, les modalités de versement de l'aide financière sont les suivantes :
  - 60 % du montant accordé est versé à la signature du protocole d'entente;
  - 40 % du montant accordé est versé après la réception et l'approbation par l'Office du rapport final de réalisation du projet.
- Pour un projet dont le financement s'étend sur une période de 13 à 36 mois, l'Office verse l'aide financière selon les modalités prévues au protocole d'entente. Les rapports d'avancement exigés pendant la réalisation du projet doivent présenter les résultats atteints selon la planification prévue et, s'il y a lieu, les ajustements proposés selon l'évaluation de l'état d'avancement du projet ou des résultats obtenus. Ces rapports doivent également être appuyés par les pièces justificatives requises, notamment celles faisant état des dépenses déjà engagées.
- Pour tous les projets, quelle que soit leur durée, un rapport final doit être envoyé à l'Office. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus, mesurés à l'aide d'indicateurs, et être appuyé par les pièces justificatives requises, notamment celles traitant des dépenses déjà engagées. De plus, le rapport final doit être accompagné par une évaluation portant sur les retombées du projet.

## Durée de l'aide financière

- Le projet doit être entièrement réalisé, tel qu'il a été approuvé, et conformément au protocole d'entente, dans les 12 à 36 mois suivant la date de la signature, selon le mode de financement.

## Conditions à respecter

- Toute modification au protocole d'entente ou toute situation particulière pouvant avoir des répercussions sur la réalisation du projet et l'atteinte des résultats devra être approuvée par l'Office.
- L'organisation bénéficiaire qui, en cours de projet, obtient des montants d'aide financière d'autres organismes publics ou privés en lien avec le projet doit préparer un budget révisé et équilibré et le soumettre à l'Office.
- L'organisation bénéficiaire s'engage à fournir à tout représentant autorisé de l'Office l'information nécessaire dans le cadre d'une évaluation du programme d'aide financière Le français, au cœur de nos ambitions.
- L'Office se réserve le droit de faire état, dans ses propres redditions de comptes, des aides financières versées, du nom des organisations bénéficiaires ainsi que de la région administrative où elles sont établies.
- Le non-respect de l'une ou l'autre des conditions ou des clauses de l'entente peut entraîner sa modification, sa suspension ou son annulation et, en conséquence, une révision à la baisse du soutien financier initialement consenti. Dans ces circonstances, l'Office peut exiger le remboursement entier ou partiel des sommes versées.

## Protocole de visibilité

- L'organisation bénéficiaire s'engage à respecter ses obligations en matière de visibilité publique de l'Office en échange du soutien financier qui lui est accordé dans le cadre du programme Le français, au cœur de nos ambitions, géré par l'Office québécois de la langue française.
- L'Office se réserve le droit de demander aux organisations bénéficiant d'une aide financière d'inclure ses logos dans tous leurs documents imprimés, visuels ou virtuels qui se rapportent aux projets auxquels il a contribué.
- De même, l'Office peut demander à être présent aux activités qui ont bénéficié du programme d'aide financière.

## Durée du programme

- Le programme entre en vigueur à la date de son approbation et prend fin le 31 mars 2021.

# AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements additionnels peuvent communiquer avec le personnel de l'Office québécois de la langue française :

- **Par téléphone**  
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30,  
1 888 873-6202 ou 514 873-2832
- **Par courriel**  
[promotiondufrancais@oqlf.gouv.qc.ca](mailto:promotiondufrancais@oqlf.gouv.qc.ca)
- **Par télécopieur**  
514 864-3948

# RÉFÉRENCES

---

1. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE. *Projet UNESCO : « Atlas des langues en danger dans le monde »*, [Brochure en ligne], 2011, p. 4. [[unesdoc.unesco.org/images/0019/001924/192416f.pdf](http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001924/192416f.pdf)] (Téléchargé le 31 janvier 2017).
2. CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Redynamiser la politique linguistique du Québec : avis à la ministre responsable de la Charte de la langue française*, Montréal, Le Conseil, 2013, p. 20. Également disponible en ligne : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/avis206/a206.pdf>.
3. OLIVIER, Charles-Étienne. *Langue et éducation au Québec. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire*, Montréal, Office québécois de la langue française, mars 2017, p. 10. Également disponible en ligne : [http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2017/20170331\\_etude1.pdf](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2017/20170331_etude1.pdf).
4. CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Vivre en français au Québec*, [En ligne]. [[www.cslf.gouv.qc.ca/vivre-en-francais-au-quebec/politique-linguistique-et-charte-de-la-langue-francaise](http://www.cslf.gouv.qc.ca/vivre-en-francais-au-quebec/politique-linguistique-et-charte-de-la-langue-francaise)] (Consulté le 31 janvier 2017).
5. *Ibid.*
6. HOULE, René, et Jean-Pierre CORBEIL. *Projections linguistiques pour le Canada, 2011 à 2036*, Ottawa, Statistique Canada, 25 janvier 2017, p. 15. (Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration). Également disponible en ligne : [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2017/statcan/89-657-x/89-657-x2017001-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/statcan/89-657-x/89-657-x2017001-fra.pdf).
7. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Littératie*, [En ligne]. [[www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/education/litteratie/peica/resultats-2013/niveau-2](http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/education/litteratie/peica/resultats-2013/niveau-2)] (Consulté le 31 janvier 2017).
8. CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Redynamiser la politique linguistique du Québec : avis à la ministre responsable de la Charte de la langue française*, Montréal, Le Conseil, 2013, p. 22. Également disponible en ligne : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/avis206/a206.pdf>.
9. *Ibid.*

- 
10. QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION. *Ensemble nous sommes le Québec : politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*, Montréal, Le Ministère, novembre 2015, p. 13. Également disponible en ligne : [www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Politique\\_ImmigrationParticipationInclusion.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Politique_ImmigrationParticipationInclusion.pdf).
11. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec : langue de travail*, Montréal, L'Office, novembre 2012, p. 60. Également disponible en ligne : [www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20121126\\_synthese.pdf](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20121126_synthese.pdf).
12. CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Redynamiser la politique linguistique du Québec : avis à la ministre responsable de la Charte de la langue française*, Montréal, Le Conseil, 2013, p. 31. Également disponible en ligne : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/avis206/a206.pdf>.
13. PRESNUKHINA, Yulia. *La langue d'accueil, de service et d'affichage des noms d'entreprise des commerces de détail du centre-ville de Montréal en 2012 selon les observations : langue du commerce et des affaires*, Montréal, Office québécois de la langue française, mai 2012, p. 6. Également disponible en ligne : [www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20120601\\_commerce\\_detail\\_mtl.pdf](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20120601_commerce_detail_mtl.pdf).

**Office québécois  
de la langue  
française**

**Québec** 

2017-06